

## ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire du 5 février 2019, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

NOM DE L'ÉVÉNEMENT	LIEUX	ORDONNANCES
<b>OFF Verdun'art</b> Organisateur : Société de Développement commercial (SDC) Wellington	Sur la rue Wellington entre la 3 <sup>e</sup> Avenue et la 4 <sup>e</sup> Avenue	Le samedi 16 février 2019, 8 h à 23 h 30
<b>10<sup>e</sup> Marche de l'arthrite</b> Organisateur: Société de l'arthrite	Parc Arthur-Therrien Piste piétonne le long des berges, de la rue Rhéaume à la rue Beatty	Le vendredi 31 mai 2019, 12 h à 21 h Le samedi 1 <sup>er</sup> juin 2019, 6 h à 18 h
<b>Course familiale CJT</b> Organisateur: École Chanoine Joseph Théorét	Stationnement de l'école Chanoine-Joseph-Théorét, 5 <sup>e</sup> Avenue entre le boul. Champlain et la rue Bannantyne; Ruelles 5 <sup>e</sup> Avenue et 6 <sup>e</sup> Avenue entre le boulevard Champlain et la rue Bannantyne	Le samedi 1 <sup>er</sup> juin 2019, de 7 h à 13 h
<b>Carnaval ruelle Blanche</b> Organisateur : École alternative des Saules-Rieurs	Ruelle 5 <sup>e</sup> Avenue et 6 <sup>e</sup> Avenue, entre la rue Bannantyne et le boulevard Champlain.	Le jeudi 21 février 2019, de 15 h à 19 h
<b>Grand Défi Lac-Saint- Louis</b> Organisateur : École secondaire Dorval Jean-XXIII	Piste cyclable et piétonne le long des berges	Le vendredi 12 avril 2019, de 9 h 30 à 12 h 30
<b>Course de l'île-des-Sœurs</b> Organisateur : Association Bougeonsdons	Rassemblement, sur la rue de Gaspé, en face de l'École primaire Île-des-Sœurs, située au 530, rue de Gaspé. Utilisation des voies publiques et des pistes cyclables et des pistes piétonnes	Le samedi 11 mai 2018, de 5 h à 12 h
<b>Lancement des Journées de la persévérance scolaire</b> Organisateur : École Lévis-Sauvé	Espaces de stationnement en face du 655 rue Willibrord Espaces de stationnement sur la rue de Verdun aux abords de la cour de l'école Lévis-Sauvé	Le lundi 11 février 2019, de 6 h à 11 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA18 210003) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.  
Fait à Montréal, arrondissement de Verdun ce 13 février 2019

La secrétaire d'arrondissement par intérim  
Diane Garand

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse  
[www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)